

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE DE DANNES

La municipalité octroie une aide de 200 € pour financer le permis de conduire à ses habitants sans limite d'âge, sans condition de ressources. En échange, le bénéficiaire de l'aide s'engage à effectuer 35h d'activité solidaire auprès de la commune. Pour effectuer une demande, le dossier est à retirer auprès de la mairie.

<https://dannes.fr/fr/rb/1166934/aides-et-subventions-de-la-commune>

Ville de Dannes:

Rue de la Mairie

62187 - Dannes

<https://dannes.fr/fr/>